



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/ N° ⁰¹⁴ /PRG/CNDD/SGPRG/2009

**Portant affectation d'un bâtiment de l'Etat Ex- Ambassade
de Cuba au Secrétariat d'Etat à la Présidence de la République, chargé
des services spéciaux, de la lutte anti drogue et du Grand banditisme.**

Le Président de la République

Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

✓ Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective
du pouvoir par les forces armées, Suspension de la Constitution et dissolution du
Gouvernement.

Décète

Article 1^{er}/ Le bâtiment anciennement occupé par les services de
'Ambassade de Cuba en Guinée à Coronthy, est affecté au Secrétariat d'Etat
à la Présidence de la République, chargé des services spéciaux, de la lutte
anti drogue et du Grand banditisme.

Article 2/ Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République chargé de la
Construction, de l'Aménagement du territoire et du patrimoine bâti
public prendra toutes les dispositions utiles pour l'application du présent
Décret.

Article 3/. Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.



Conakry, le 18 Janvier 2009

19 JAN. 2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant
en Chef des Forces Armées.